

B.5.1 ACTION EN FAVEUR DE LA SANTÉ

1

## AIDE AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS

à vocation sanitaire, de réseaux  
de santé ou de projets de structures  
intercommunales



B5

### NATURE ET OBJECTIFS DE L'AIDE

Aide aux projets d'organismes œuvrant dans le domaine de la santé publique à un niveau Départemental

- projets participant à la promotion de la santé,
- projets d'aide et d'accompagnement de malades, d'anciens malades et/ou de leur famille,
- actions de santé en vue de la réinsertion ou la réadaptation pour les personnes non bénéficiaires du RMI.

### BÉNÉFICIAIRES

Associations à but non lucratif (loi de 1901) à vocation locale ou départementale, structures intercommunales, réseaux.

### CRITÈRES UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE (quantitatifs et qualitatifs)

Les projets doivent s'inscrire dans le cadre des compétences du Département et de ses politiques nouvelles.

Les projets initiés par les réseaux de santé doivent avoir obtenu une validation du projet par le comité régional des réseaux et bénéficier d'une dotation régionale des réseaux.

### TAUX D'INTERVENTION - CUMUL MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT

Chaque dossier fera l'objet d'un examen particulier au vu de l'intérêt du projet avant attribution d'une subvention individualisée par la Commission permanente.

### PIÈCES À FOURNIR

**Documents d'information générale** (à fournir lors de la première demande ou suite à des décisions modificatives s'il s'agit d'une demande de renouvellement) :

- un exemplaire des statuts de l'association,
- la copie du récépissé de déclaration en préfecture,
- l'extrait de parution au Journal Officiel,
- le procès-verbal de la dernière Assemblée générale,
- la liste nominative des membres dirigeants (Bureau, Conseil d'administration), précisant leur cadre professionnel,
- un relevé d'identité bancaire au nom et adresse du siège social de l'association.

**Les documents comptables** certifiés conformes par le Président de l'association :

- le bilan comptable au 31 décembre de l'année précédente,



## B.5.1 ACTION EN FAVEUR DE LA SANTÉ

1

### AIDE AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS À VOCATION SANITAIRE, DE RESEAUX DE SANTE OU DE PROJETS DE STRUCTURES INTERCOMMUNALES

BS

- le compte d'exploitation de l'exercice précédent,
- le budget prévisionnel de l'exercice en cours.

#### **Les documents évaluatifs d'activité :**

- le rapport des activités réalisées au cours de l'exercice précédent,
- le projet des activités envisagées sur l'exercice en cours.

#### **DIRECTION DE RÉFÉRENCE**

Direction de l'Observatoire  
des Données Sociales